

ARRETE WEYERSHEIM 2025-33

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par la Communauté de Communes de la Basse Zorn le 19 juin 2025 ;

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation « Basse Zorn à l'an Vert » organisée le dimanche 29 juin 2025 par la Communauté de Communes de la Basse Zorn, il y a lieu de réglementer la circulation sur le chemin d'exploitation situé à côté de la salle polyvalente à Weyersheim.

ARRÊTÉ :

Article 1er : A l'occasion de la manifestation « Basse Zorn à l'an Vert » la circulation et le stationnement seront interdits à tous véhicules sur le chemin d'exploitation situé à côté de la salle polyvalente à Weyersheim selon le plan ci-dessous (partie en rouge), le **samedi 28 juin 2025 et le dimanche 29 juin 2025 inclus**.



Article 2 : Les signalisations réglementaires seront mises en place par la Commune de Weyersheim.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Chef de la Police intercommunale de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,
- Service Technique de la Commune de Weyersheim

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 19 juin 2025

Le Vice-Président,



Sylvie ROEHLLY